

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 24 Septembre 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-26
ACQUISITION IMMOBILIÈRE LE BOURG

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le quinze septembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
MM. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET, M. BATHIER.

Étaient absentes excusées : Mmes FEL Annie, RAPINAT Claire

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la maison située au n° 2 le Bourg est complètement abandonnée. Le propriétaire, Monsieur FLEXER, propose de vendre cette maison au prix de 17 000 €.

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier ;

Suite à l'intérêt d'un tel achat pour le développement et l'aménagement du centre bourg ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de faire une proposition d'achat de l'ensemble immobilier constitué des parcelles C 71, C 928 et C 1078 d'une surface totale de 333 m², appartenant à M. Jules FLEXER, pour un montant de 17 000 € hors frais.

- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget principal 2025.

- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 14 octobre 2025

Le Bourg d'Hem, le 14 octobre 2025

Le Maire
Robert DESCHAMPS,

Affiché le 14 octobre 2025



Accuse de réception en préfecture
025-2123-02905-20250924-DEL2025-26-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2025